

SAS CORSICA SOLE 51

PC 49 : respect ZAN - zéro artificialisation nette

Respect de l'objectif ZAN (zéro artificialisation nette) :

Compte-tenu de l'objectif ZAN (zéro artificialisation nette), le projet respecte les principes suivants :

- La hauteur des panneaux photovoltaïques est de 1,20 mètre minimum au point bas.
- En termes de densité et de taux de recouvrement du sol par les panneaux photovoltaïques, l'espacement entre deux rangées de panneaux photovoltaïques distinctes est égal à cinq mètres au moins. (La mesure est effectuée du bord des panneaux d'une rangée au bord des panneaux de la rangée suivante et non pas d'un pieux d'ancrage à l'autre.)
- En termes d'ancrage au sol, les pieux métalliques portant les tables photovoltaïques sont simplement battus dans la terrain, sans base maçonnée.
- Pas d'ajout de clôtures, ces dernières sont déjà existantes.
- Les voies d'accès et de circulation sur l'ensemble du site resteront en terre ou enherbées, cela reste donc un revêtement naturel drainant et perméable.

Romane Luciani Architecte HMONP  
Imm. Pouillon Et 20200 BASTIA  
Tel 06 16 79 72 39  
romaneam.luciani@gmail.com  
SIRET 844 490 851 00016 - APE 7111Z

Projet :  
**Extension d'une centrale photovoltaïque à Folelli**  
Lieu-dit : Querci  
Commune : Penta-di-Casinca

Maître d'ouvrage :  
**SAS CORSICA SOLE 51**  
Village 20251 Pancheraccia  
Tel : 04 95 31 66 79  
Mail : grandprojet-corse@corsicasole.com

Architecte :  
**Romane Luciani Architecte HMONP**  
Rue Laurent Casanova, Imm. Pouillon Bt E1, 20200 Bastia  
Tel : 06 16 79 72 39  
Mail : romaneam.luciani@gmail.com

Phase :  
**Permis de construire**  
Date : Mars 2025  
Ces plans sont des documents administratifs, ils ne peuvent être utilisés en l'état pour l'exécution.

**PC 49**  
**Respect ZAN**  
Page : 1 / 1

Données du site :  
Parcelles : n°243, 1331, 1333, 1866, 1337  
Section : A